

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

**RECUPERATION DE LA TVA SUR LES FRAIS DE MISSION,  
D'HEBERGEMENT ET DE DEPLACEMENT**

Afin de récupérer la TVA, l'assujetti doit respecter les conditions de forme suivantes :

- Détenir une facture en bonne et due forme, établie à son nom (et non celui du salarié qui demande le remboursement). La TVA doit impérativement figurer sur la facture.
- Le caractère de la dépense doit être justifié,

**1) Frais de mission**

Nature de la dépense	Déductibilité	Conditions Spécifiques
Repas avec des invités extérieurs à la société	OUI	Avoir un caractère professionnel (clients, prospects, fournisseurs...)
Repas d'un salarié seul	OUI	Il doit être en mission pour l'entreprise
Repas suite à une réunion professionnelle entre salariés	OUI	
Repas de fin d'année	OUI	L'intérêt de l'entreprise doit être mis en avant

**2) Frais d'hébergement**

Nature de la dépense	Déductibilité	Conditions Spécifiques
Hôtel pour un salarié ou un dirigeant	NON	Art. 206-IV-2-2 <sup>ème</sup> de l'annexe II au CGI
Hôtel pour un tiers (client, fournisseur...)	OUI	Doit être dans l'intérêt de l'entreprise
Petit déjeuner ou boissons à l'hôtel	OUI	Même conditions que pour les repas

### 3) Frais de déplacement

Nature de la dépense	Déductibilité	Conditions Spécifiques
Transport de personne (taxi, train, avion...) et quel que soit le motif (mission, réception...)	NON	Art. 206 IV-2-5 <sup>ème</sup> de l'annexe II au CGI
Achat ou location d'un véhicule de tourisme	NON	Art.206 IV-2-6 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> de l'annexe II au CGI
Entretien ou réparation d'un véhicule de tourisme	NON	Art.206 IV-2-10 <sup>ème</sup> de l'annexe II au CGI
Achat ou location d'un parking	NON	Sauf pour les dépenses de parking situés sur le lieu de travail ou à proximité
Péage	OUI	Les tickets doivent être complétés au verso
Essence	NON	Art.206 IV-2-8 <sup>ème</sup> de l'annexe II du CGI
Gazoil	OUI à 80%	Pour les véhicules n'ouvrant pas droit à déduction Art. 206 IV-4 <sup>ème</sup> de l'annexe II au CGI
Gazoil	OUI à 100%	Pour les véhicules ouvrant droit à déduction

### 4) Cadeaux d'entreprise

Nature de la dépense	Déductibilité	Conditions Spécifiques
Cadeaux	NON	Sauf lorsque la valeur du cadeau est inférieur à 65€HT par année et par bénéficiaire

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre expert-comptable pour de plus amples précisions.**